



Département de Mayotte

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

Séance du 18 janvier 2020, 2<sup>ème</sup> lecture

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 04/SIDEVAM976/2020**

**Nombre de Délégués**

En exercice : 34  
Présents : 10  
Votant : 10  
Procurations : 1



**Objet : Validation du rapport d'activité 2018**

L'an deux mille vingt et le dix-huit janvier, le Comité Syndical du SIDEVAM976 s'est réuni, en 2<sup>ème</sup> lecture, séance initialement prévue le 15 janvier 2020 en application de l'article L2121-17 du Code des Collectivités Territoriales, suite à une insuffisance de quorum, sur convocation de son Président BAMCOLO Assani Saindou, à son siège à Dzoumogné.

**Etaient Présents :**

M. Assani Saindou BAMCOLO, Président du SIDEVAM976,  
M. Saïd MADI, délégué Communauté des Communes du Centre Ouest,  
Mme Fatima ALI, déléguée Communauté des Communes du Centre Ouest,  
M. Salime MDERE, délégué Communauté des Communes du Sud,  
M. El Farsi SAID, délégué Communauté des Communes du Sud,  
M. Attoumani BLACK ABDULLAH, délégué Communauté des Communes du Sud,  
M. Mohamadi Colo SOILHI MADI, délégué Communauté des Communes du Sud,  
M. Ahamada DAOUD, délégué de la Commune d'Acoua,  
M. Mouridi AHAMADA, délégué de la Commune de Bandradoua,  
M. Bacari M'ROUDJAE, délégué de la Commune de Bandraboua,

**Procuration :**

M. ALI BACAR Mohamadi, Délégué de la Commune de Mtzamboro donne procuration à M. Salime MDERE, délégué Communauté des Communes du Sud.

### Etaients absents :

M. Chams-Eddine Mohamed FAZUL, délégué Communauté des Communes de Petite-Terre,  
Mme. Chamssia MOHAMED, déléguée Communauté des Communes de Petite-Terre,  
M. El-Hakim TARA, délégué Communauté des Communes de Petite-Terre,  
M. Ousseni MAANDHUI, délégué Communauté des Communes de Petite-Terre,  
M. Radjabou ONKACHA, délégué CADEMA,  
M. Chamssidine BOURHANE, délégué CADEMA,  
M. Maoulida SAID OILI, délégué CADEMA,  
M. Saïd Ali TOILIBOU, délégué CADEMA,  
M. HAMADA Dahalane Patrick, délégué Communauté des Communes du Centre Ouest,  
M. Ahmed ADAM, délégué Communauté des Communes du Centre Ouest,  
Mme Laouia MAHAMOUDOU, déléguée Communauté des Communes du Centre Ouest,  
M. Hadhurina Soufiani MAHAMOUD, délégué Communauté des Communes du Centre Ouest,  
M. Ibrahim Salam ANTOINE, Délégué Communauté des Communes du Centre Ouest,  
Mme. Aida HOULAME, déléguée Communauté des Communes du Centre Ouest,  
M. Mohamed Barrabé SAID, délégué Communauté des Communes du Centre Ouest,  
M. Kamardine MANSOUR, Délégué Communauté des Communes du Centre Ouest,  
Mme Fatima MALIDI, déléguée Communauté des Communes du Sud,  
M. Inbadi ATTOUMANI, délégué Communauté des Communes du Sud,  
Mme. Hanima IBRAHIMA JOUWAWOU, déléguée Communauté des Communes du Sud,  
M. Abdoullatuf MADI, délégué Communauté des Communes du Sud,  
M. Rama MOUSTOIFA, délégué de la Commune d'Acoua,  
M. Darouèche BAMOUDOU, délégué de la Commune de Koungou,  
M. Harouna COLO, délégué de la Commune de Mtzamboro,  
M. ALI BACAR Mohamadi, Délégué de la Commune de Mtzamboro

Un scrutin a eu lieu, conformément à l'article 1511-1 du CGCT et M. El Farsi SAID, délégué Communauté des Communes du Sud a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5212-1 et suivants,

### Le Comité Syndical

Le Président invite les membres présents à l'analyse du rapport d'activité 2018.

Après appréciation du contenu, à l'unanimité, les membres présents approuvent le rapport d'activités 2018 du SIDEVAM976 joint à cette délibération.



Ont signé sur le registre, les membres présents.

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération est affiché au siège, rue de l'école primaire, 97650 Dzoumogné et que les convocations ont été faites le 15/01/2020

Fait à Dzoumogné, le 18 janvier 2020

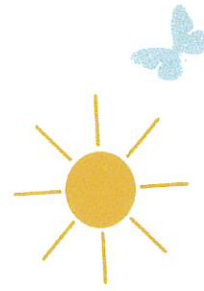
Le Président du SIDEVAM976

*Assani Sainlou BAMCOLO*





# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018



PREFECTURE DE MAYOTTE  
REÇUE 27 JAN. 2020  
D.R.C.L.



*Mayotte propre  
c'est l'affaire de tous !*

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLIMINATION ET DE VALORISATION DES DÉCHETS DE MAYOTTE

## Édito



« Chers concitoyens, collègues et techniciens,

La maîtrise des déchets est l'un des grands défis planétaires. Ce défi est d'autant plus important pour Mayotte, territoire insulaire d'une beauté exceptionnelle, d'un paysage authentique et riche en biodiversité.

Préserver notre environnement, lutter contre l'insalubrité publique font partie des objectifs stratégiques que mon équipe et moi avons fixés.

Notre mission, pour les quatre dernières années au SIVEM976 a été basée sur la gestion des multiples transitions, structurelles :

- la fermeture des décharges sauvages à ciel ouvert.
- La fusion de 5 syndicats autonomes en un seul.
- La structuration des services du syndicat unique.
- L'acquisition de nouveaux outils de travail (bacs de collecte, camions, équipements de travail, de traitement, etc.).
- La mise en exploitation des unités de traitement des déchets (quai départ transfert, centre de traitement, etc.).
- La gestion d'une nouvelle gouvernance (création et intégration des communautés de communes).
- Gestion des ressources et des moyens.
- Etc.

Pour Mayotte, les défis sont encore nombreux et les enjeux importants. Mais la sensibilisation de la population à la sélection des déchets, notamment sur les gestes de tri, demeure, par dessus tout, l'un des enjeux primordiaux.

Le changement de nos comportements et des mentalités, avec le temps, sont les bases de la maîtrise de nos déchets.

Ce présent rapport d'activité vous présente ainsi nos principales actions pour l'année 2018. Détaillé et illustré, il vous informe des actions menées sur nos différents territoires et par domaine de compétences (traitement, collecte, sensibilisation...) ainsi que des ressources utilisées (finances, ressources techniques et humaines).

Je vous en souhaite une bonne lecture.

Bien à vous

M. Assani Saïdou Bamcolo  
 Maire du SIVEM 976  
 Mayotte

## Sommaire



4

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

5

CHIFFRES CLÉS

6

PRÉSENTATION POLITIQUE

10

LES RESSOURCES HUMAINES

12

LA COLLECTE



18

LE TRAITEMENT

25

LES PROJETS EN COURS EN 2018

26

LA COMMUNICATION



28

LES FINANCES

30

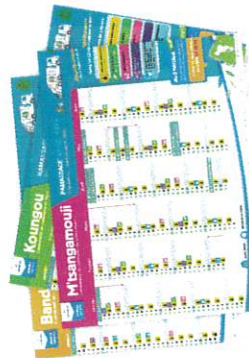
LES PROJETS 2019

# Evènements marquants 2018



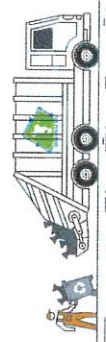
## Janvier

Le SIDEVAM 976 innove et propose aux citoyens de Mayotte le **1<sup>er</sup> calendrier de ramassage des déchets** par commune.



## Novembre

Participation du SIDEVAM 976 au **27<sup>ème</sup> Congrès ACCD'OM** (Association des Communes et collectivités d'Outre-Mer) à Cayenne en GUYANE.



## de Janvier à décembre

Construction par le Conseil Départemental du **4<sup>ème</sup> Quai de transfert** de Mayotte. Il se situe à Kahani, sur la commune de Ouangani.



© Antire

## Octobre


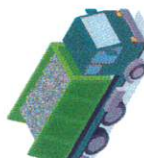





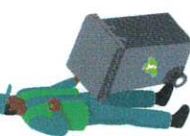


Participation du SIDEVAM 976 à la **1<sup>ère</sup> édition des assises de la croissance verte dans l'Océan Indien** organisée à la Réunion du 2 au 5 octobre 2018.

© Antire

## Décembre

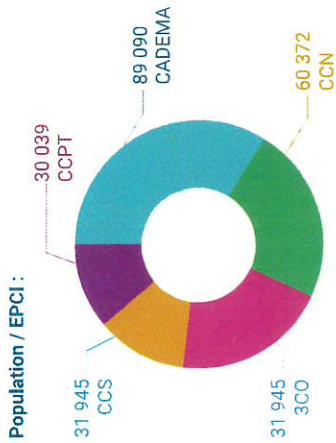
Mise en service industriel du **moteur de valorisation du biogaz** sur le site de l'ISDND (Installation de Stockage de déchets non dangereux) de Dzoumgné.



 <p><b>56 875 tonnes</b> de déchets ménagers et assimilés (DMA) collectés par le SIDEVAM 976 (apports SIDEVAM 976 et communes).</p>	 <p><b>7 camions plateaux</b></p>	 <p><b>3 675 bacs</b> de collecte supplémentaires répartis dans les 16 communes depuis 2017</p>
 <p><b>65 089 tonnes</b> de déchets ménagers et assimilés (DMA) réceptionnés à l'ISDND de Dzoumgné.</p>	 <p><b>9 camions BOM</b></p>	 <p><b>2 campagnes</b> de caractérisation des déchets</p>
<p><b>780 tonnes</b> de déchets verts admis sur la plateforme de compostage de l'ISDND</p>	 <p><b>152 agents</b> dédiés à la collecte</p>	<p><b>19 284 heures</b> consacrées à la sensibilisation</p>
 <p><b>2499 heures</b> de formation</p>	 <p><b>46 collectes</b> d'ordures ménagères par semaine</p>	 <p><b>33 000 calendriers</b> de collecte diffusés</p>
 <p><b>37 actions</b> CODOM validées</p>		

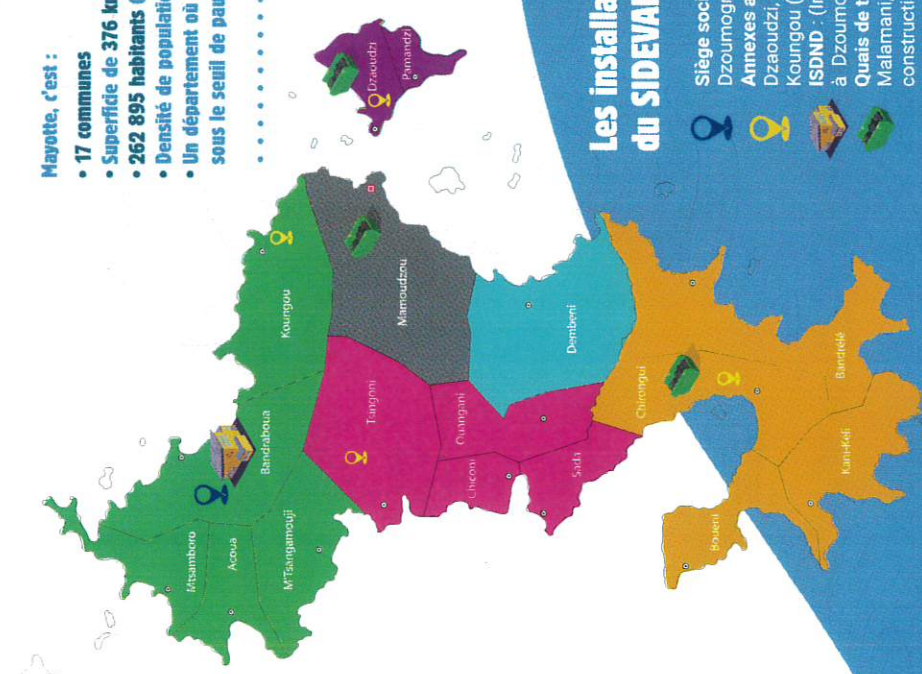
# LE SIDEVAM 976, un syndicat mixte

Le Syndicat Intercommunal d'Élimination et de Valorisation des Déchets de Mayotte – SIDEVAM 976 a été créé le 28 janvier 2014. Issu de la fusion de cinq structures intercommunales (SICTOM Nord, SIVOM Centre, SIVOM Petite-Terre et SIDS), il est en charge du traitement des déchets non dangereux sur l'ensemble de l'île et de la collecte des Déchets Ménagers et Assimilés sur ce même périmètre, à l'exception de la commune de Mamoudzou.



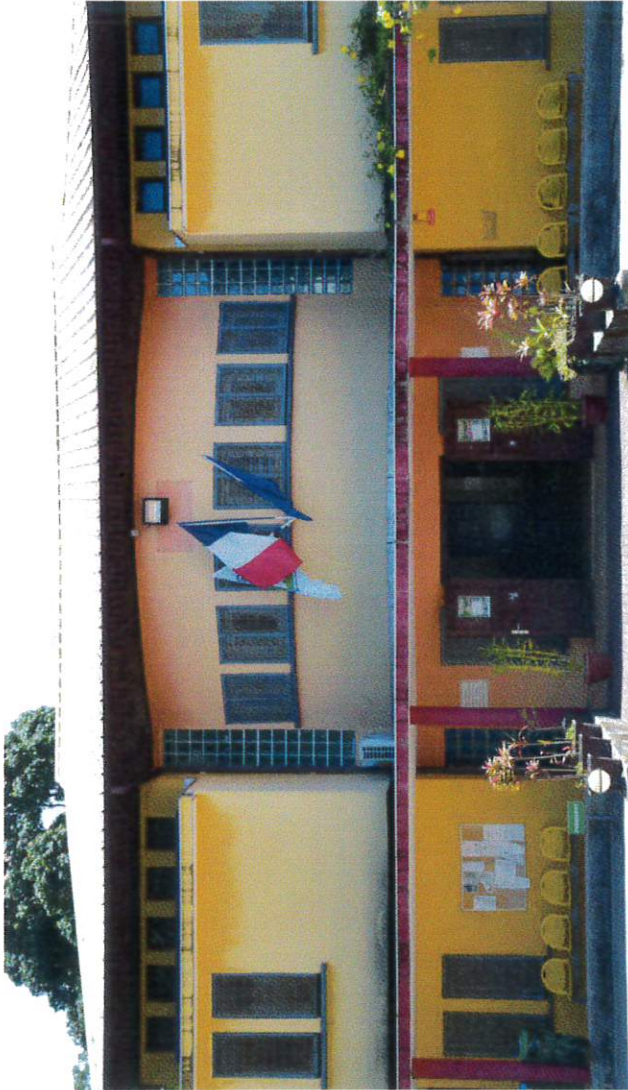
### Mayotte, c'est :

- 17 communes
- Superficie de 376 km<sup>2</sup>
- 262 895 habitants (source Insee 2017)
- Densité de population : 690 habitants au km<sup>2</sup>
- Un département où 84 % de la population vit sous le seuil de pauvreté



## Les installations du SIDEVAM 976

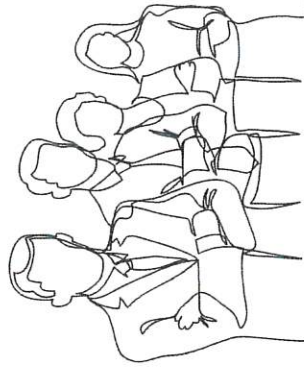
- **Siège social du SIDEVAM 976 :** Dzoumogné
- **Annexes administratives :** Dzaoudzi, Comani, Mramadoudou, Kougou (face Hamaha)
- **ISOND :** (Installation de stockage) à Dzoumogné
- **Quais de transfert :** Badamiers, Malamani, Hamaha, Kahani (en construction).



## Les compétences

Le SIDEVAM 976 assure en régie la collecte des déchets des 4 communautés de communes présentes sur le territoire et de la commune de Dembèni, ce qui représente 88 % de la superficie de l'île et une population de 189 921.

La compétence traitement est assurée sur la totalité de l'île, en délégation de Service Public pour la gestion du centre de traitement et des Quais de transfert.



Ses statuts précisent que la compétence obligatoire « traitement » comprend :

- Une compétence globale : étude, réalisation et exploitation,
- La gestion des quais de transfert avec l'ensemble des activités qui y sont associées (tri, compostage...),
- La construction des ouvrages nécessaires : centre(s) de traitement, centre(s) de transfert, centre(s) de tri et déchetterie(s),
- La réhabilitation et la surveillance des décharges existantes.



© Antiv



# Instances et organisation fonctionnelle

## Le Comité syndical

Le Comité syndical est l'organe délibérant du Syndicat Intercommunal d'Élimination et de Valorisation des déchets de Mayotte (SIDEVAM 976). Il est composé de 34 délégués, désignés par les communautés de Communes membres.

Le Comité syndical délibère sur toutes les affaires relevant des compétences du SIDEVAM 976, telles que définies dans les statuts. Il vote le budget et le compte administratif. Il constitue également un lieu de débat au sein duquel, chaque délégué peut faire part de ses suggestions.

Le Comité syndical est présidé par Monsieur Assani Saindou Bamcolo.

## Les membres du Comité syndical

### CADEMA

Bacar ALI BOTO  
Radjabou OUKACHA  
Maoulida SAÏD OILI  
Saïd AH TOILIBOU

### Commune d'Acoua

Ahamada DAUD  
Rama MOUSTOIFA

### Commune de Bandraboia

Mouridi AHAMADA  
Bacar M'ROUDJAE

### Commune de Koungou

Assani-Saindou BAMCOLO  
Darouèche BAMOUDOU

### CC du Centre-Ouest

Ahmed ADAM  
Fatima ALI  
Ibrahim Salam ANTOINE  
Mohamed BARRABE SAÏD  
Dahalane Patrick HAMADA  
Aïda HOULAME  
Saïd MADI  
Hadhurina Soufian MAHAMOUDOU  
Laouia MAHAMOUDOU  
Kamardine MANSOUR

### Commune de Mzamboro

Harouna COLO  
Ali Bacar Mohama MOHAMADI

### CC du Sud

Attoumani BLACK ABDULLAH  
Inbadi ATTOUMANI  
Mohamadi COLO SOILIH MADI  
Hamina IBRAHIMA  
Abdoulatif MADI  
Fatima MALIDI  
Salim MDERE  
El Farsi SAÏD

### CC de Petite-Terre

Chams Eddine FAZUL  
Ousseni MAANDHUI  
Chamsia MOHAMED  
EhHakim TARA

## Commissions obligatoires

### • COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

**Président :** Assani Saindou BAMCOLO  
**Titulaires :** Attoumani Black ABDULLAH, Fatima MALIDI, Mohamadi ALI BACAR, Barrabé SAÏD MOHAMED, Rama MOUSTOIFA

**Suppléants :** Abdoulatif MADI, Salime MDERE, Kamardine MANSOUR, Inbadi ATTOUMANI, Mouridi AHAMADA

### • COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP)

**Président :** Assani Saindou BAMCOLO  
**Titulaires :** Fatima ALI, Mouridi AHAMADA, Barrabé SAÏD MOHAMED, Salime MDERE, Mohamadi ALI BACAR, Trésorier Municipal, DIECCTE  
**Suppléants :** Attoumani Black ABDULLAH, Harouna

COLO, Abdoulatif MADI, Chams-Eddine FAZUL, Hamina IBRAHIMA

### • COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

**Président :** Assani Saindou BAMCOLO  
**Titulaires :** Bacari M'ROUDJAE, Saïd MADI, Ousseni MAANDHUI, El Farsi SAÏD  
**Suppléants :** Laouia MAHAMOUDOU, Mohamadi ALI BACAR, Mohamadi Colo SOILIH MADI, Chams-Eddine FAZUL

## Commission facultative

### • COMMISSION COLLECTE

**Président :** Saïd MADI

## Le bureau

Le bureau exécutif est composé d'un président et de 11 vice-présidents élus par le Comité syndical. Ces instances sont assistées par le Directeur de cabinet, M. Ibrahim Bahedja et par le Directeur Général des Services, M. Denis Chopin (jusqu'à fin septembre 2018).



**Assani Saindou BAMCOLO**  
Président du SIDEVAM,  
Maire de Koungou



**Chams Eddine FAZUL** 1<sup>er</sup>  
VP chargé des Ressources  
Humaines et de  
l'Administration générale



**Harouna COLO**  
2<sup>ème</sup> VP chargé du plan  
déchétériés



**El Farsi SAÏD**  
3<sup>ème</sup> VP chargé de la  
réhabilitation et suivi des  
anciennes décharges



**Fatima ALI**  
4<sup>ème</sup> VP chargée des  
Finances



**Radjabou OUKACHA**  
5<sup>ème</sup> VP chargé du  
traitement des déchets et  
suivi de la DSP



**Saïd MADI**  
6<sup>ème</sup> VP chargé de la  
collecte des déchets



**Inbadi ATTOUMANI**  
7<sup>ème</sup> VP chargé de la  
Prévention, de l'Hygiène et  
sécurité



**Rama MOUSTOIFA**  
8<sup>ème</sup> VP chargé du Foncier



**Mohamed BARRABE SAÏD**  
9<sup>ème</sup> VP chargé de la  
Prévention des déchets et  
des Eco-organismes



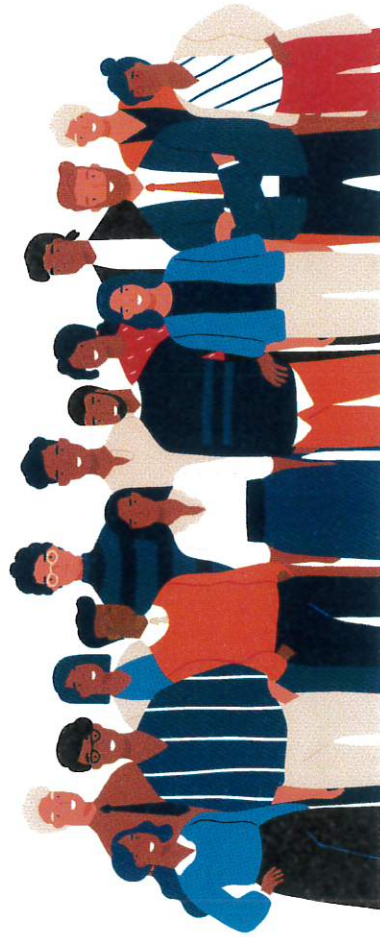
**Ousseni MAANDHUI**  
10<sup>ème</sup> VP chargé de la  
Communication



**Bacar ALI BOTO**  
11<sup>ème</sup> VP chargé des  
relations avec les  
collectivités

## L'équipe

Au 31 décembre 2018, la collectivité comptait 258 agents répartis entre les sites de Dzoumogné (siège social), de Combani, de M'ramadoudou, de Koungou et de Dzououzi-Labattoir. Les métiers au sein du syndicat sont variés, 41 ont été répertoriés.

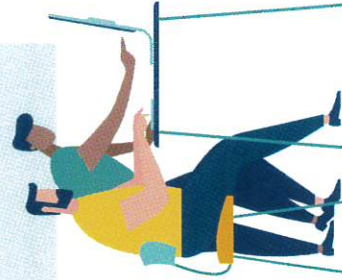
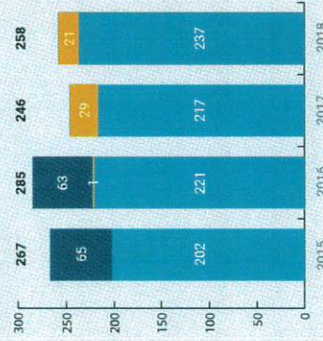


### Les effectifs

La collectivité comptabilise 258 agents dont 21 emplois temporaires au 31 décembre 2018.

- Parmi les agents permanents, on distingue :
- 210 titulaires de la Fonction Publique Territoriale (FPT)
  - 5 contractuels
  - 22 fonctionnaires stagiaires

- Emplois permanents
- Emplois temporaires
- Emplois aidés



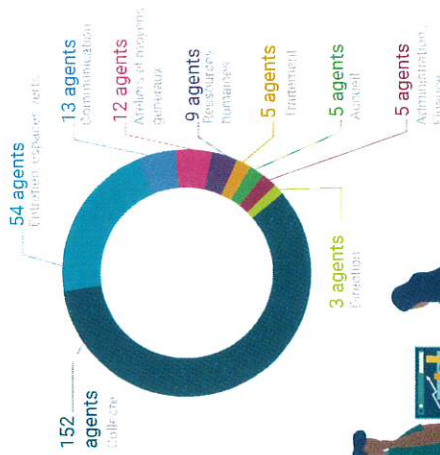
### Répartition des effectifs par catégorie

Ce sont les cadres qui constituent l'effectif le plus faible. Parmi les 7 agents de catégorie A, 4 sont titulaires de la FPT et 3 contractuels. La catégorie B totalise 11 agents dont 9 titulaires de la FPT et 2 contractuels. Les agents de catégorie C représentent 93 % de l'effectif du syndicat.

## Répartition des agents par directions / services

59 % de nos effectifs sont affectés à la direction collecte qui comptabilise 152 agents

- 4 agents de catégorie B (le directeur collecte, le directeur adjoint, un coordonnateur et 1 assistante)
  - 148 agents de catégorie C (coordonnateurs, agents de collecte, chauffeurs, assistant(e)s)
- 21 % des effectifs, soit 54 agents sont affectés à l'entretien, au gardiennage et aux espaces verts
- 18 % occupent des postes administratifs et 2 % des effectifs sont employés à la direction traitement



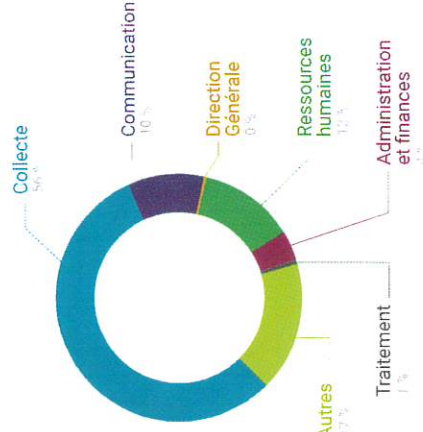
## La formation

Les agents du SIDEVAM976 (toutes catégories confondues) ont bénéficié de 2 499 heures de formations au cours de l'année 2018 dans divers domaines, dont les ressources humaines, l'administration, les finances, la sensibilisation, la sécurité, le juridique en mode continu ou sous forme de prépa-concours.

1869 heures ont été dispensées par le CNFPT et 630 par un prestataire privé pour la formation « FCO » de 18 chauffeurs. Ces derniers ont chacun pu bénéficier d'une semaine de formation.

En 2018, les agents du service collecte ont bénéficié de 1398 heures de formation, ce qui représente 56 % des formations suivies. Un tiers des formations concerne les agents des directions administratives (Ressources Humaines, Administration et Finances, Communication).

### Formations suivies par catégorie





## La collecte des Ordures Ménagères

2399 collectes OM par an  
200 par mois

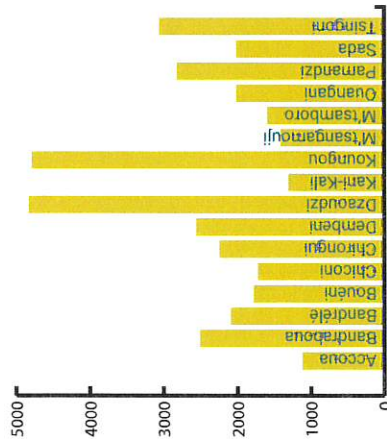
La collecte des Ordures ménagères est effectuée en régie, sur l'ensemble du territoire sauf la commune de Mamoudzou.

Ce mode de fonctionnement est assuré par les moyens propres du syndicat (véhicules, personnels) sur 5 sites, 16 communes et 64 villages soit **189 921 habitants**.

La fréquence de la collecte s'organise selon le schéma présenté en page 12. Elle est assurée en porte à porte ou par regroupement dans certains secteurs ou dans des lieux difficiles d'accès.

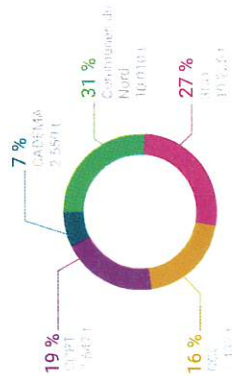


Au cours de l'année 2018, les agents du Sidevam ont collecté **37 883 tonnes d'ordures ménagères**.



## Répartition annuelle par communes

Les communes de Dzaoudzi-Labattoir et Koungou se démarquent avec près de 5000 tonnes collectées par an. Le tonnage de ces 2 communes représente 26 % de la collecte annuelle du syndicat. Tsingoni s'inscrit en 3ème position avec plus de 3 000 t/an. Pamandzi, Dembeni et Bandraboua produisent chacune plus de 2 500 t d'ordures ménagères par an. Ces 6 communes ont produit 55 % des déchets collectés en 2018 par le syndicat.



## Tonnage OM 2018 par EPCI

La production de déchets de 3CO et des 4 communes du Nord atteignent plus de 10 000 t/an. La CCPT et CCS produisent une quantité identique de déchets.

## La collecte des encombrants

350 collectes d'ENCOMBRANTS planifiées par an  
29 par mois

La collecte des encombrants effectuée en régie, sur l'ensemble du territoire à l'exception de la commune de Mamoudzou, provient de deux dispositifs :

- o Le flux régulier (2 passages par mois – C 0,5) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 après un test sur le dernier trimestre 2017
- o le service enlèvement à la demande « Allo Massaha », mis en place en 2016 et relancé début 2018



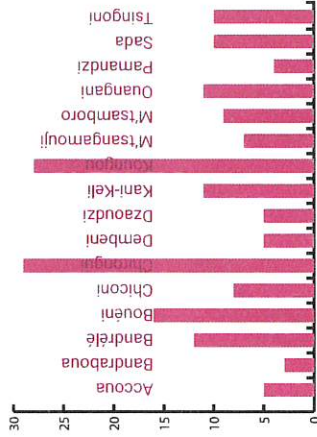
Au cours de l'année 2018, les agents du syndicat ont collecté **173 Tonnes d'encombrants** pour 364 enregistrés à l'ISDND. Ce chiffre très faible, moins d'un kg/an/habitant est cependant en augmentation par rapport à N-1 (tonnage SIDEVAM 99 t).

## Tonnage encombrants 2018 collecté par le SIDEVAM 976

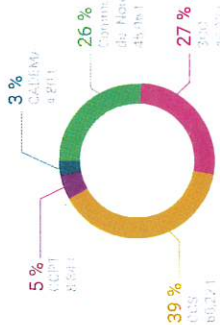
L'historique montre une disparité dans la collecte des encombrants par commune.

Les apports de Chirongi et Koungou approchent 30 tonnes annuels, ceux des autres communes sont inférieurs à 15 t excepté Bouéni.

Le tonnage 2018 des encombrants collectés par le syndicat est probablement supérieur au tonnage indiqué ci-dessus (173 tonnes), mais non fléchi. Une collecte des ordures ménagères réalisée en camion plateau et non en camion BOM (Benmes à ordures ménagères) favorise le ramassage de plusieurs flux en amalgame (OM, encombrants, déchets verts...).



## Répartition par Epci (collecte syndicat)



Près de 40 % des encombrants ramassés par le SIDEVAM 976 proviennent de la Communauté de Communes du Sud de Mayotte. Le tonnage collecté par la Communauté de Communes du Centre-ouest est identique à celui des communes du Nord. Le tonnage collecté sur la Communauté de Communes de Petite-Terre et sur la CADEMA représente seulement 8 %.

## «ALLO MASSAHA»

Au cours de l'année 2018, 39 demandes d'enlèvement « encombrants » à domicile ont été enregistrées par la Direction collecte. 38 ont été réalisées et le tonnage collecté s'élève à 39,09 t, soit 23 % du tonnage global annuel.

22,05 t ont été collectées sur Petite-Terre, soit 57 % du tonnage annuel « Allo Massaha »

## La collecte des Déchets verts

349 collectes des déchets verts planifiées par an  
29 par mois

La collecte des déchets verts effectuée en régie, sur l'ensemble du territoire sauf la commune de Mamoudzou provient également de deux dispositifs :

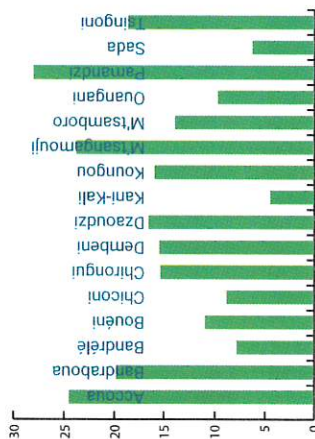
- le flux régulier (2 passages mois - C 0,5) depuis le 1er janvier 2018 après un test sur le dernier trimestre 2017
- le service enlèvement à la demande « Allo Massaha », mis en place en 2016 et relancé début 2018.



240 Tonnes de déchets vert sur les 780 enregistrés à l'ISDND en 2018 proviennent des apports du syndicat. En 2018, l'apport des communes en déchets verts a été supérieur à celui du SIDEVAM 976.

## Répartition mensuelle 2018 des déchets verts

Mars et avril 2018 enregistrent les plus faibles volumes ; elles correspondent à la grève générale qui a paralysé Mayotte. En avril, la priorité a été donnée à la collecte des OM pour résorber le gisement. Les tonnages collectés de juin à août sont plus importants que ceux collectés entre octobre et décembre (saison des pluies).

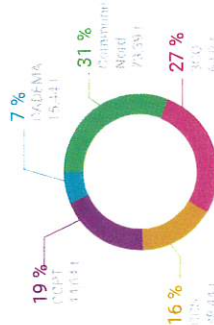


## Répartition annuelle par commune

Les tonnages les plus importants ont été effectués sur les communes de Pamandzi, Accoua, M'tsangamouji puis Tsingoni. On constate des tonnages particulièrement bas pour les communes du sud de Mayotte.

## Répartition annuelle par EPCI

Près de 58 % des déchets verts ramassés par le SIDEVAM 976 provient des communes du Nord et de la Communauté de Communes du Centre-Ouest.



Au cours de l'année 2018, 53 demandes d'enlèvement « déchets verts » à domicile ont été enregistrées par la direction Collecte. 50 ont été réalisées et le tonnage collecté s'élève à 52,16 t, soit 22 % du tonnage global annuel SIDEVAM 976 ;

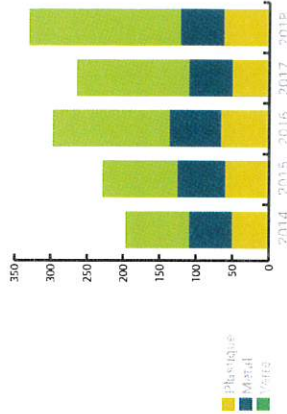
2595 t ont été collectées sur Petite-Terre, soit la moitié du tonnage annuel « Allo Massaha » déchets verts.

## Collecte Emballages ménagers - CITEO

330,5 tonnes  
19,4 t : moyenne communale  
1,3 kg : performance tri par habitant

CITEO a pour mission d'accompagner les collectivités locales afin de leur permettre d'assurer elles-mêmes la gestion des déchets d'emballages ménagers à partir de 2023. Une convention a été signée au cours du second trimestre 2017 entre CITEO et le SIDEVAM 976 pour la mise en œuvre d'un nouveau pourvoi pour la période 2018-2022.

Le volume d'emballage augmente depuis l'implantation de la filière à Mayotte en 2013. En 2018, plus de 330,5 tonnes d'emballages ont été collectés grâce aux 161 points d'apport volontaire implantés sur l'ensemble du territoire mahorais.



La collecte du verre reste le flux le plus déposé en apport volontaire.

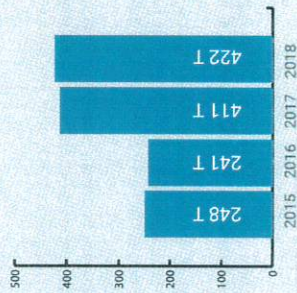
Les tonnages communaux enregistrés en 2018 restent globalement très faibles par rapport au niveau national. Ils varient entre 11,4 tonnes et 36,1 tonnes.

La performance de tri par habitant en 2018 est de 1,3 kg (niveau national : 48 kg/hab). Cette donnée reste cohérente à ce jour, la mise en place du dispositif de tri sélectif à Mayotte étant très récent. Très peu de Mahorais sont réellement sensibles à ce sujet.

## Collecte des Déchets d'Equipements Electroniques (DEEE) - ECR

422 tonnes de DEEE ont été collectés par Eco-Systèmes Recyclium (ECR) en 2018. Le tonnage 2018 est comparable, selon les éléments de notre possession, à celui de 2017 (+ 3 %).

Les années 2017 et 2018 sont représentatives d'un fonctionnement en mode dégradé en raison des problèmes rencontrés sur les exportations des DEEE. Les exportations ont repris fin 2018, entre septembre et octobre 2018, 11 conteneurs de 40 pieds ont été expédiés vers la Réunion et la métropole pour un traitement global.



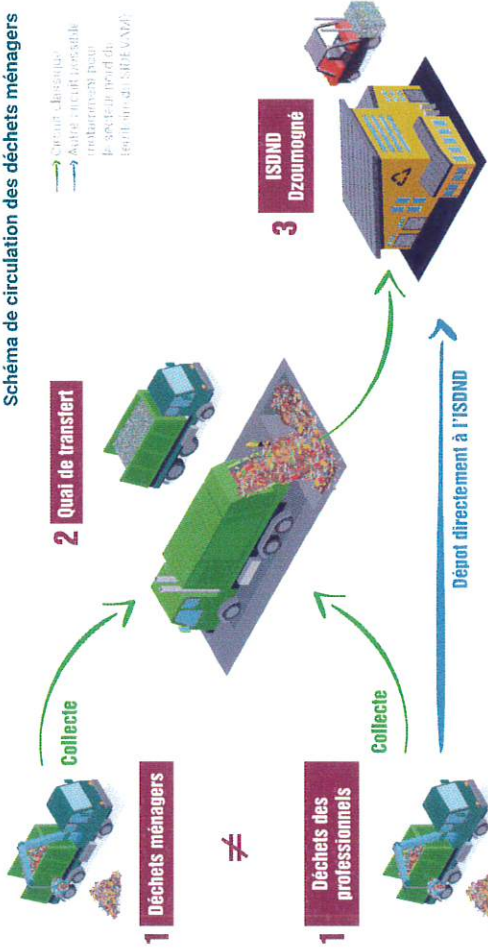


## Le traitement des déchets

Depuis la fermeture des anciennes décharges en 2014, de nouvelles structures de traitement ont vu le jour sur le territoire mahorais. Le Conseil Départemental de Mayotte a assuré la maîtrise d'ouvrage de ces installations, et les a ensuite transférées au SIDEVAM 976.

Les déchets collectés par le SIDEVAM 976 transitent par un quai de transfert, ou sont réceptionnés directement à l'ISDND (Installation de Stockage des déchets non dangereux) de Dzoumogné pour traitement et valorisation. L'ISDND est conçue pour une durée de vie de 30 ans.

### Schéma de circulation des déchets ménagers



### La Délégation de Service Public

Par un contrat de Délégation de Service Public (DSP) rendu exécutoire le 2 août 2013, le SIDEVAM 976 a confié à STAR URAHAFU l'exploitation des quais de transfert, de l'ISDND et de l'unité de valorisation des déchets verts de Dzoumogné pour une durée de 9 ans et demi.

L'arrêté préfectoral n° 2013-247-DEAL-SEPR en date du 8 octobre 2013 autorise l'exploitation de l'ISDND à STAR URAHAFU.

En 2018, le SIDEVAM dispose :

- de l'installation de Stockage des déchets Non Dangereux (ISDND) localisée à Dzoumogné (capacité : 100 000 t/an)
- de 3 quais de transfert par lesquels transitent les déchets non dangereux :
  - Hamaha
  - Malamani
  - Badamiers

## Quai de transfert des Badamiers

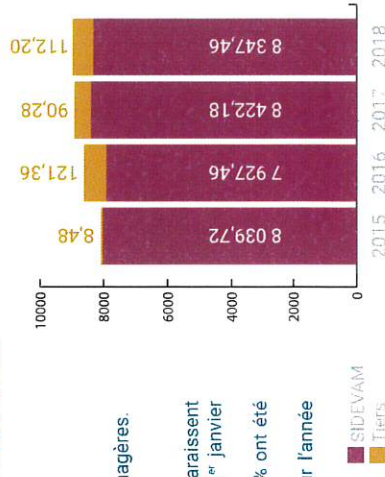
Ce quai de transfert, situé sur Petite-Terre a ouvert ses portes le 10 mars 2015. L'accès au site se fait par la RN 1 Dzaoudzi-Labattoir, direction vers les Badamiers. Le quai de transfert est ouvert de 7 h à 16 h du lundi au vendredi et de 7 h à 12 h le samedi depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018. L'exploitation du quai de transfert est assurée par 6 salariés.

2 communes accèdent à ce quai : Dzaoudzi-Labattoir et Pamandzi

8 459,66 tonnes de déchets non dangereux ont été transférés du quai de transfert des Badamiers vers l'ISDND de Dzoumogné en 2018, soit une baisse de 0,62 % par rapport à 2017.

### Déchets réceptionnés depuis 2015

97,15 % de ces déchets proviennent des ordures ménagères. La part du SIDEVAM représente 8347,46 t.



Les collectes encombrants et déchets verts apparaissent comme inexistantes, malgré la mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2018 d'un service régulier.

En 2018, 118,34 tonnes de déchets verts, soit 1,42 % ont été ramassés, dont la moitié par le SIDEVAM 976.

La collecte des encombrants représente 10,42 t sur l'année pour le quai de transfert des Badamiers.



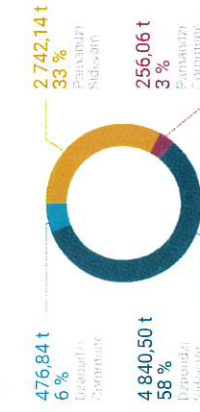
### Apports 2018

64 % des déchets déposés sur le quai de transfert de Badamiers proviennent de la commune de Dzaoudzi-Labattoir et 36 % de Pamandzi



### Répartition apports Sidevam 976 et communes

91 % des déchets déposés le sont par le syndicat. L'apport des communes, dans le cadre de leurs compétences «propreté urbaine» représente 9 %.



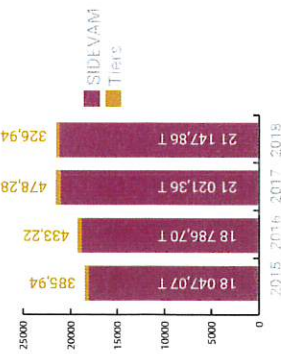


## Quai de transfert de Hamaha

Ce quai de transfert, situé sur la pointe Hamaha, à 2 km de Mamoudzou, a été ouvert le 16 juin 2014. L'accès au site se fait par la RN 1, face à la station TOTAL, direction la plage du Pendu. Le quai de transfert est ouvert de 7 h à 16 h du lundi au vendredi et de 7 h à 12 h le samedi depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018. L'exploitation du quai de transfert est assurée par 7 salariés.

**Communes concernées : Mamoudzou et Koungou**

21 474,80 tonnes de déchets non dangereux ont été transférés du quai de transfert de Hamaha vers l'ISDND de Dzoumogné en 2018, un tonnage légèrement inférieur à celui de 2017 (- 24,70 t).

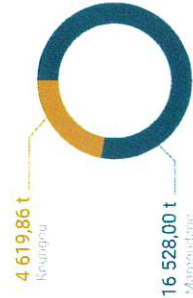


### Déchets réceptionnés depuis 2015

97,64 % de ces déchets proviennent des ordures ménagères. Au cours de l'année 2018, 180,68 tonnes de déchets verts et d'encroûtements ont été déposés sur le quai de transfert de Hamaha. Le tonnage des déchets verts atteint 130,66 t dont 113,99 t proviennent de Mamoudzou. Le tonnage annuel des encroûtements s'élève à 50,02 t et provient à parts égales de Mamoudzou et de Koungou.

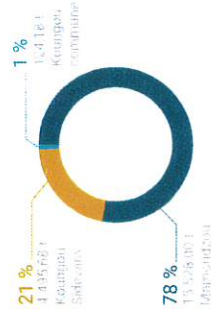
### Apports 2018

78 % des déchets déposés au quai de transfert de Hamaha proviennent de Mamoudzou. Les 22 % restants correspondent aux apports du SIDEVAM 976 (syndicat et commune) de Koungou.



### Répartition apports SIDEVAM 976 et communes

21 % des déchets déposés le sont par le syndicat. L'apport de la commune de Koungou, dans le cadre de sa compétence «propreté urbaine» représente 1 %. Les données Mamoudzou ne permettent pas de distinguer la part Star Mayotte, commune et Enzo.



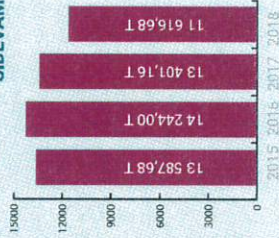
## Quai de transfert de Malamani

Le quai de transfert de Malamani, situé le long de la RD 5, ouvert depuis le 26 janvier 2015 pour une durée d'un an et demi. Il est à ce jour toujours en service malgré de multiples dégradations signalées sur la voie d'accès et les murets. Le quai de transfert est ouvert de 7 h à 16 h du lundi au vendredi et de 7 h à 12 h le samedi depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018. L'exploitation du quai de transfert est assurée par 6 salariés.

**Communes concernées : Bandréali, Bouéni, Chiconi, Chirongui, Dembéli, Kani-Kéli, Ouangani, Sada et Tsingoni.**

11 616,68 tonnes de déchets non dangereux ont été réceptionnés au quai de transfert de Malamani en 2018, un tonnage inférieur de 1 784,48 tonnes à celui de 2017, soit une baisse de 13,32 %.

### Déchets réceptionnés depuis 2015 par le SIDEVAM

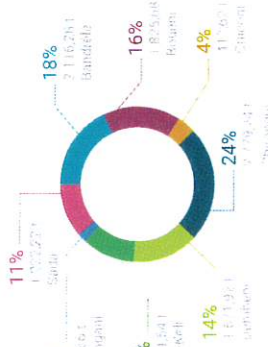


### Apports par types de déchets

97,66 % de ces déchets proviennent des ordures ménagères. 268,80 tonnes de déchets verts et d'encroûtements ont été déposés sur le quai de transfert de Malamani au cours de l'année. Les déchets verts atteignent 14 114 t dont 64,58 t provient de la commune de Chirongui. Près de 70 % des encroûtements (127,66 tonnes) ont été apportés par le SIDEVAM 976.

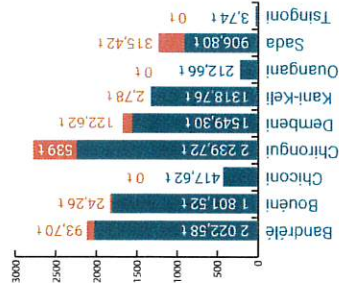
### Apports 2018

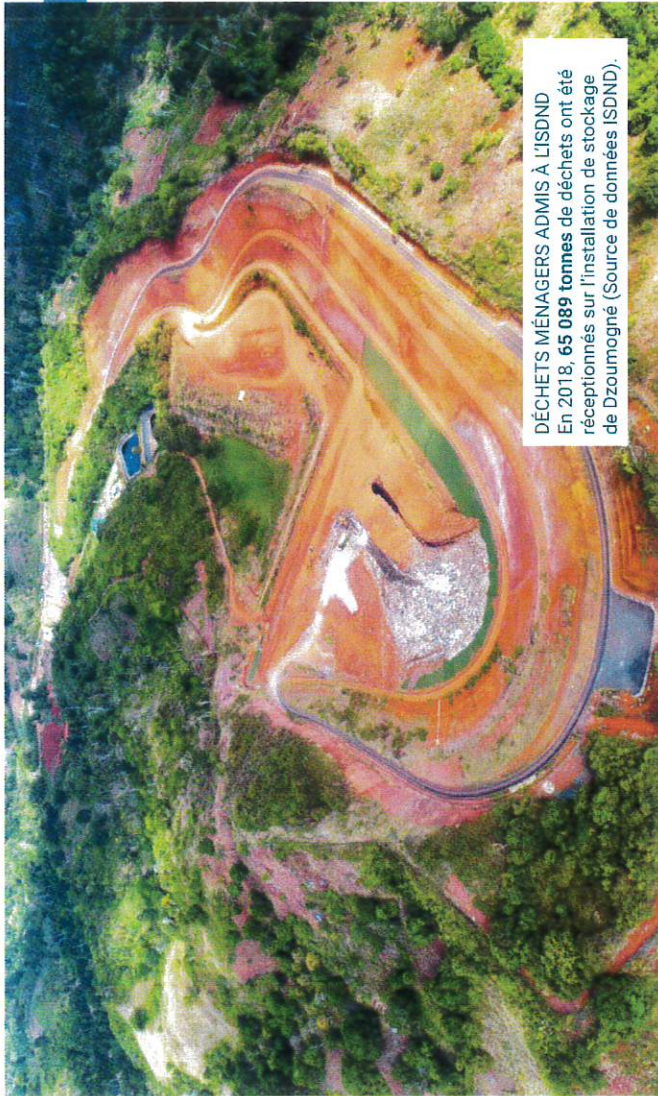
69 % des déchets déposés au quai de transfert de Malamani proviennent des apports SIDEVAM 976 pour la Communauté de communes du Sud (Syndicat et commune). Les déchets de Dembéli et de Sada constituent 25 % des apports annuels.



### Apports 2018 SIDEVAM 976 et communes

90 % des déchets sont déposés au QTM par le SIDEVAM 976. L'apport des communes, soit 1098,20 tonnes, est assurée à 49 % par la commune de Chirongui, suivi de Sada (29 %) et Dembéli 11 %.





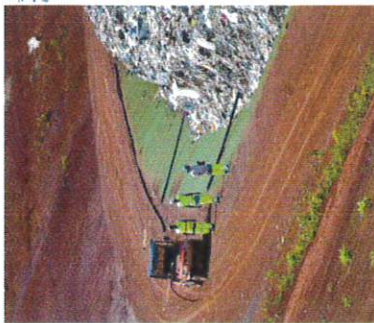
**DÉCHETS MÉNAGERS ADMIS À L'ISDND**  
En 2018, **65 089 tonnes** de déchets ont été réceptionnés sur l'installation de stockage de Dzoumogné (Source de données ISDND).

## ISDND - Installation de stockage des déchets non dangereux

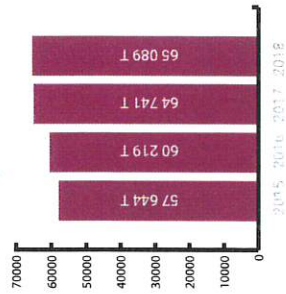
L'ISDND de Dzoumogné a ouvert ses portes le 16 juin 2014 afin de traiter et valoriser l'ensemble des déchets non dangereux (ordures ménagères, déchets verts, déchets industriels banals...) du département de Mayotte.

Depuis lors, elle accueille près de 60 000 tonnes de déchets par an issus des communes du département de Mayotte conformément aux dispositions définies par le PDEDMA (Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés).

Le site est ouvert de 7 h à 16 h du lundi au vendredi et de 7 h à 12 h le samedi. L'exploitation de l'ISDND est assurée par 12 salariés au 31/12/2018.

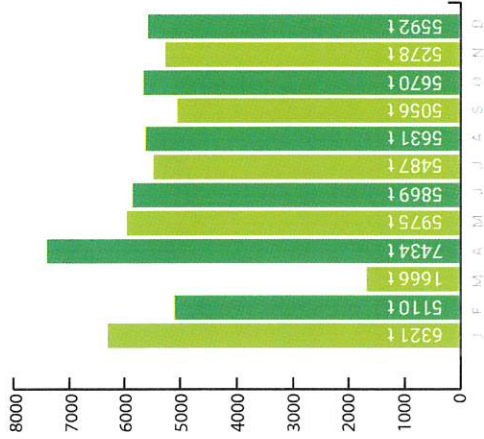


### Déchets réceptionnés depuis 2015



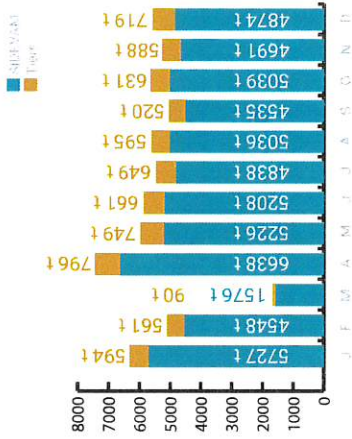
**65 089 tonnes** de déchets ont été admis à l'ISDND en 2018

Ce tonnage est identique à celui de l'année précédente, en raison d'une perte de gisement important durant la grève générale « Opération Ile morte » du 1<sup>er</sup> trimestre 2018. L'augmentation est seulement de + 327 Tonnes par rapport à 2017 soit une progression de + 0,51 %.



Répartition mensuelle des déchets en 2018

Le tonnage le plus faible se situe en mars, le plus élevé en avril. A partir de début mars, les nombreux barrages érigés à des points clés de l'île empêchent en totalité ou partiellement la collecte des ordures ménagères par le syndicat.

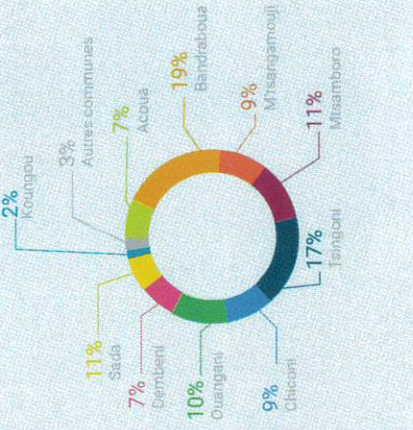
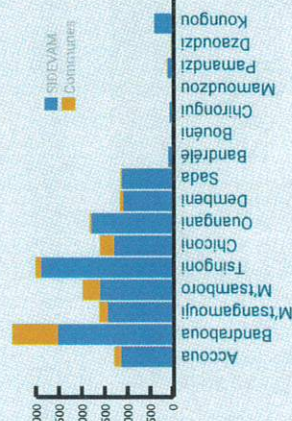


Déchets SIDEVAM et Tiers en 2018

Les tiers sont les professionnels producteurs de déchets non dangereux qui ont signé une convention en direct avec STAR URAFU. En 2018 les données issues des tiers s'élevaient à 7 152 tonnes, soit 11 % du tonnage global réceptionné.

### Apports 2018 SIDEVAM 976 et communes

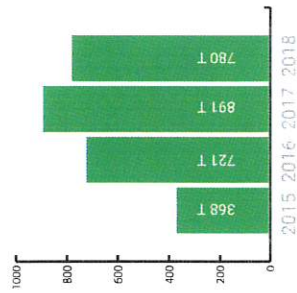
17 402,34 tonnes de déchets non dangereux réceptionnés à l'ISDND proviennent des apports directs des communes d'Acoua, Bandraboua, M'tsangamouji, M'tsambooro, Tsingoni et aussi Chiconi, Ouangani, Dembèni, Sada.





## Déchets verts réceptionnés sur la plateforme de compostage

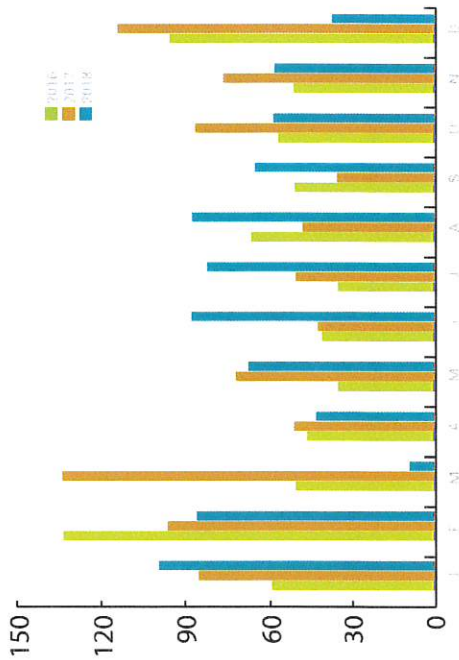
780 tonnes de déchets verts ont été admis sur la plateforme de compostage de l'ISDND en 2018.



Depuis 2015, la progression de déchets verts réceptionnés sur la plateforme de compostage est de l'ordre de 112 %. Toutefois, l'année 2018 montre une baisse de 12,5 % par rapport à 2017 dans la collecte de ce flux. La grève de mars 2018 participe à cette diminution.

### Répartition mensuelles des déchets verts depuis 2016

En 2018, la collecte des déchets verts semble moins liée à la saison. Les mois de juin à septembre font apparaître une collecte des déchets verts bien plus importantes qu'en 2016 et 2017.



Décharge Hamaha, fin 2018

## Projets en cours en 2018

### Mise aux normes des anciennes décharges

Conformément à l'arrêté préfectoral de fermeture des décharges, le SIDEVAM 976 procède aux **travaux de réhabilitation programmés à partir de 2019**

- **Hamaha**  
Les travaux sont sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Mamoudzou. Ils ont été suspendus durant plusieurs mois au cours de l'année 2018. La reprise des travaux est prévue au cours du second trimestre 2019.
- **Badamiers et Hachiké**  
Les marchés travaux pour la réhabilitation de ces décharges ont été attribués début 2019 et sont sous maîtrise d'ouvrage du SIDEVAM 976. Le démarrage des travaux interviendra après la saison des pluies 2019.
- **Chirongui et Dzoumogné**  
La rédaction des marchés, sous maîtrise d'ouvrage du SIDEVAM 976, a débuté fin 2018. Le démarrage des travaux ne pourra intervenir qu'après la saison des pluies 2020.



Décharge Badamiers

## Déchèteries

La mission de maîtrise d'œuvre pour la construction des 8 déchèteries et assistance pour la mise en exploitation des ouvrages a été confiée début 2017 au groupement SETEC/MEI.

Le Comité syndical a donné son accord de principe le 27 février 2018 pour l'acquisition d'un foncier à Bandréel et a délibéré le 29 septembre 2018.

La déchèterie de Chirongui est intégrée dans le projet de Zone Artisanale Economique de Mlalani,

qui se situe à proximité du quai de transfert.

Pour Petite-Terre, la déchèterie devrait se situer dans la future Zone Artisanale Economique de Badamiers.

La reprise des travaux de réhabilitation de l'ancienne décharge de Hamaha permettra de pouvoir avancer sur la réalisation de la déchèterie prévue sur ce même site.

L'objectif commun des actions et des missions menées par le service communication est d'informer et de sensibiliser les citoyens de Mayotte aux types et jours de déchets collectés par le syndicat et les accompagner dans la mise en pratique et dans leur geste de tri.

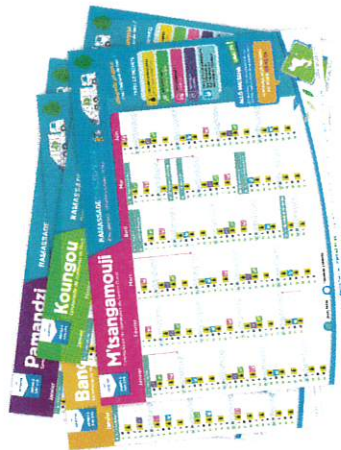
## Calendrier de collecte

Afin d'améliorer davantage le service public de la collecte des déchets, le SIDEVAM 976 a lancé début 2018 le premier calendrier de collecte des déchets.

Cet outil permet aux habitants du territoire collecté par le SIDEVAM 976, de connaître précisément le jour de passage de nos camions et des catégories de déchets ramassés. Il devient également un outil précieux pour les maires.

Chaque commune possède son calendrier de collecte. 18 calendriers en 33 000 exemplaires ont été réalisés pour le premier semestre 2018. Les jours de collecte varient en fonction des communes.

L'outil est pratique. Au recto, il indique les jours de collecte des déchets ménagers et des autres flux collectés (Encombrants, Ferraille, Déchets Verts, Déchets d'Équipement Électronique et Electroniques –DEEE). Des pictogrammes permettent d'identifier facilement le type de déchets. Le verso du calendrier est consacré aux bonnes pratiques citoyennes. L'iconographie globale utilisée dans ce support permet une approche à la fois ludique et pratique.



## Campagne radio et web

Une campagne radio de 2 semaines sur 6 stations ainsi qu'une campagne digitale a été mise en place pour accompagner la sortie de ce calendrier, et faire savoir au plus grand nombre qu'il était à récupérer dans les mairies. 294 spots radios enregistrés en français et en shimaoré ont été diffusés. La campagne web lancée en même temps sur Facebook et Google display a donné de la visibilité à l'action (près de 437 consultations du site/jour).



## Service Allo Massaha

La sortie des calendriers a également permis de remettre en scène le service « Enlèvement des encombrants et des déchets verts à domicile » sur simple appel du propriétaire.

Ce service, a été baptisé « Allo Massaha ». Près de 300 affiches, format 140 x h 60 ont été collées dans les commerces de proximité des 16 communes, afin d'avertir les citoyens de ce service gratuit.

## Sensibilisation des citoyens

Le SIDEVAM 976 dispose au sein de son service Communication de 12 agents de sensibilisation, chargés d'assurer des missions de sensibilisation de proximité.

Ils ont vocation à informer la population des différents déchets collectés par le syndicat, à présenter et expliquer le calendrier de ramassage des déchets, à sensibiliser la population au respect de ce calendrier.

Leur présence quotidienne sur le terrain tout au long de l'année 2018 a contribué à l'amélioration des comportements (diminution des dépôts de vrac et sacs à côté des bacs).

L'acquisition de 2 véhicules de service a permis une meilleure organisation des déplacements des agents au cours du dernier trimestre 2018



© Antre



© E. Angalike

## Collecte des déchets les jours fériés

Afin d'optimiser ses missions de service public de ramassage des déchets sur l'île, le SIDEVAM 976 a opté pour une collecte des déchets ménagers et assimilés 8 jours fériés dans l'année (le 8 mai, le jeudi de l'Ascension, le lundi de la Pentecôte, le 14 juillet, l'Assomption, la Toussaint, le 11 novembre et le Miradji). L'opération a débuté le 15 août 2018.



## Trophées mahorais de l'environnement

Partenaire, aux côtés de la Somapresse, organisatrice des Trophées mahorais de l'environnement le 23 juin 2018, le SIDEVAM 976 ne manque pas de soutenir les initiatives en faveur de l'environnement.

## Le budget de l'année 2018

Les dépenses du SIDEVAM 976 de l'année 2018 s'élevaient à 18 966 823 € et les recettes à 24 728 676 € dont 6 295 604,80 € de reprise de résultat de 2017.



<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>18 966 823 €</b>
Dont FONCTIONNEMENT	18 520 291 €
Dont INVESTISSEMENT	446 532 €
Dont résultat antérieur reporté	0 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>24 728 676 €</b>
Dont FONCTIONNEMENT	17 331 571 €
Dont INVESTISSEMENT	1 101 500 €
Dont résultat antérieur reporté	6 295 605 €
<b>LES RESTES A REALISER</b>	
DEPENSES	377 629 €
RECETTES	171 838 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2018</b>	<b>-533 752 €</b>
FONCTIONNEMENT	-1 188 720 €
INVESTISSEMENT	654 968 €

## Les dépenses

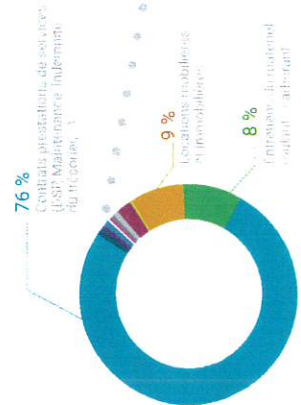
Les charges d'exploitation représentent 18 520 292 € en 2018.

<b>Section de fonctionnement - 2018</b>	
Charges à caractère général	7 336 394 € 40 %
Charges de personnel	10 441 329 € 56 %
Opérations d'ordre entre section	594 680 € 3 %
Autres charges gestion courante	122 430 € 1 %
Charges exceptionnelles	25 459 € 0 %
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>18 520 292 € 100 %</b>

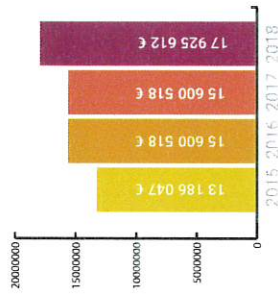
Les dépenses réelles de fonctionnement (hors Opérations d'ordre) ont évolué de près de 36 % depuis 2015.

2018 enregistre une hausse de 13 % qui concerne principalement les postes liés à la collecte et au traitement.

### Focus sur les charges à caractère général



### Evolution des dépenses de fonctionnement



56 % des dépenses sont liées aux charges de personnel pour un montant de 10 441 329 € et 40 % aux charges à caractère général

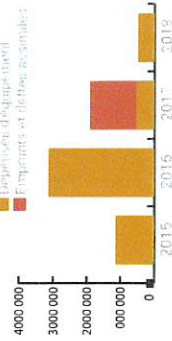
## Les dépenses d'investissement

<b>Section d'investissement - 2018</b>	
Immobilisations incorporelles	14 872 € 3%
Immobilisations corporelles	196 365 € 44%
Immobilisations en cours	235 295 € 53%
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>446 532 € 100%</b>

Elles s'élevaient à 446 532 €.

Les dépenses 2015 et 2016 sont liées à l'acquisition de nouveaux camions de collecte. Le parc de véhicules étant ainsi renouvelé, les besoins en équipement les années suivantes étaient nettement moindres. En 2017, le SIDEVAM 976 a donc pu rembourser au Conseil Départemental, les avances de trésorerie versées aux anciens syndicats de collecte des déchets (SIDS, SIVOM Centre, SIVOM Petite-Terre, SICTOM Nord).

## Dépenses d'investissement



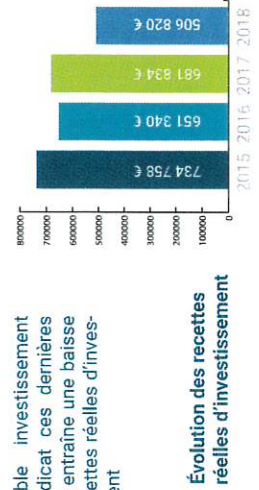
## Les recettes

<b>Section de fonctionnement - 2018</b>	
Produits des services	127 673 € 1 %
TEOM	5 216 816 € 30 %
Dotations et participations	11 954 107 € 69 %
Produits exceptionnels	32 975 € 0 %
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>17 331 571 € 100 %</b>

Les produits d'exploitation s'élevaient à 17 331 571 €. Le fonctionnement du SIDEVAM 976 est financé à 69 % par des participations intercommunales, soit près de 12 millions d'euros et à 30 % par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), soit 5 216 815 €.

<b>Section d'investissement - 2018</b>	
Opérations d'ordre entre section	594 680,05 € 54 %
Dotations fonds divers réserves	326 113,19 € 30 %
Subventions d'investissement	180 706,83 € 16 %
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>1 101 500 € 100 %</b>

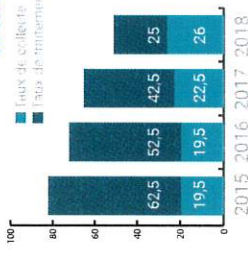
Le faible investissement du syndicat ces dernières années entraîne une baisse des recettes réelles d'investissement



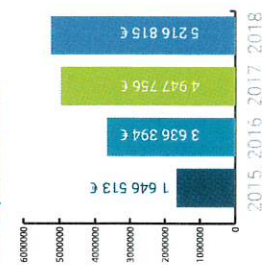
La volonté politique du syndicat de réduire les participations intercommunales peut interférer sur l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Les produits exceptionnels représentent 1 105 500,07 € en 2018.

## Participations intercommunales en euros



## Participations TEOM



## Projets 2019

### Remise à niveau du parc roulant

Afin de pouvoir pallier aux difficultés rencontrées sur la compétence collecte, le SIDEVAM 976 va mettre l'accent en 2019 sur l'agrandissement de sa flotte de camions.

Cet investissement, associé à l'acquisition de nouveaux bacs de collecte permettra au syndicat d'améliorer sa mission de service public.



© N. Méhant



© A. Julien

### Ouverture du quai de transfert de Kahani de Kahani

L'ouverture du quai de transfert de Kahani, commune de Ouangani, doit avoir lieu au début du second trimestre 2019. Cette ouverture permettra de réduire le trafic des bennes de collecte, les coûts et les nuisances dus au transport.

Cette nouvelle infrastructure permettra également au SIDEVAM 976 de mieux gérer les collectes des communes du centre de Mayotte.

### Réhabilitation des anciennes décharges



Décharge Badamiers



Décharge Hachiké

Le dossier de réhabilitation des anciennes décharges, va entrer dans sa phase travaux au cours du premier semestre 2019, avec un retard de 6 mois sur le planning initialement envisagé. Les marchés travaux pour les décharges de Badamiers et Hachiké ont été attribués et les notifications de marché public signées le 29 janvier 2019 (3 lots). Les travaux doivent démarrer après la saison des pluies 2019.

En ce qui concerne Dzourmogné et Chirongui, les travaux ne pourront commencer qu'après la saison des pluies 2020. La convention de pré-financement avec l'AFD est en cours, ainsi que la rédaction des marchés. Ceux-ci seront lancés au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2019.



Moteur biogaz

### Moteur de valorisation du biogaz

L'installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) va bientôt produire de l'électricité d'origine renouvelable.

Le biogaz issu de la dégradation des déchets est collecté puis utilisé dans le moteur pour produire de l'électricité. Le site est doté d'un système de collecte du biogaz avec plus d'une vingtaine de puits et drains de captage enterrés au sein même du massif des déchets. Des canalisations de transport acheminent le biogaz vers le moteur.

La mise en service en continu du moteur de valorisation du biogaz est prévue au cours de l'année 2019. Ce moteur a été cofinancé avec l'aide de l'Ademe.

#### Bon à savoir

Le biogaz est un mélange essentiellement composé de méthane (entre 30% et 50 %) et de dioxyde de carbone. Le méthane, au même titre que le butane, l'essence ou le diesel est un carburant.

